

**Réhabilitation du Théâtre des Roseaux d'Expo 02 pour une nouvelle salle de concert
Parcelle no 891, sise à Sévelin 36**

Réponse à la motion de M. Maurice Calame et consorts

Rapport-préavis N° 2003/33

Lausanne, le 3 juillet 2003

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'ouvrage de 2'660'000 francs en vue de financer la transformation du Théâtre des Roseaux racheté à Expo 02 en une nouvelle salle de musiques actuelles. La Municipalité répond en outre à la motion de M. Maurice Calame demandant d'établir l'inventaire des salles de spectacles devant déboucher sur une proposition de politique en matière de musiques actuelles.

2. Les musiques actuelles "live" à Lausanne

Comme la Municipalité l'a rappelé dans le préavis n° 2003/25 du 5 juin 2003, désaffection du public et gestion chaotique de l'Association KOPROCK, alors gérante du cabaret "Dolce Vita", ont conduit à la fermeture de ce dernier en avril 1999, puis à la liquidation de l'association.

Suite aux différents remous provoqués par ces événements, la Municipalité a décidé de sonder des jeunes de diverses tendances musicales, afin de cerner leurs besoins. Une table ronde réunissant des représentants de la Municipalité, de l'administration communale et des jeunes a été organisée en juin 1999, ainsi que diverses rencontres et consultations, qui ont mis en évidence le besoin d'une nouvelle scène "live" à Lausanne.

En août 1999, la Municipalité a décidé de constituer, par l'intermédiaire de la DEJE, un comité de projet, ayant pour mission de proposer un concept global de soutien aux différentes musiques actuelles jouées sur scène, soit soutenir une scène permanente, permettre aux jeunes créateurs de se former, favoriser l'accueil de groupes locaux, régionaux et internationaux, et garantir la liberté d'expression dans un cadre précis avec le soutien des pouvoirs publics. Le comité était présidé par le chef du service de la jeunesse et des loisirs.

Les conclusions des travaux du groupe de travail ont clairement montré que Lausanne, malgré la multiplication de lieux privés, ne dispose pas d'une véritable plate-forme culturelle concernant les musiques actuelles, avec une identité "live", et qui couvre tous les courants musicaux, que ce soit par des groupes locaux ou internationaux. Proposition a alors été faite de créer une fondation, garante de la présence de la plupart des mouvances des musiques actuelles sur scène à Lausanne. La Municipalité a fait siennes les conclusions du groupe de travail. Un premier projet sis à St-Martin 18 a dû être abandonné.

A la suite de cet abandon, une demande complémentaire a été présentée par des représentants de l'association E La Nave Va revendiquant un lieu géré sur le mode associatif. La Municipalité a alors envisagé d'aménager les arches 1 à 3 du Grand-Pont afin d'assainir les lieux et de créer une structure permettant d'accueillir un club de rock, ainsi que des surfaces à l'usage des organisateurs de manifestations sur la Place de l'Europe.

La Municipalité a toutefois toujours précisé que les deux projets - les Arches du Grand-Pont et la future scène pour les musiques actuelles "live", à créer dans un lieu non encore déterminé - étaient complémentaires et répondaient chacun à des besoins différents (gestion, capacité, public cible).

Au début de cette année, le dossier de la salle de concert a été transféré au service de la culture, le projet Nave Va restant de la compétence de la DEJE.

Alors que, depuis l'échec de St-Martin, aucune solution n'était plus envisagée à court terme, une occasion inespérée s'est présentée, également en début d'année, de résoudre la question lancinante d'une scène "live" à Lausanne avec l'acquisition de l'ancien Théâtre des Roseaux d'Expo 02. Le 30 janvier 2003, la Municipalité a décidé d'acquérir le Théâtre des Roseaux d'Expo 02 et de l'installer à Sévelin 36 (à la place des anciens transformateurs, parcelle 891).

Le 20 mars, la Municipalité a adopté les statuts de la Fondation pour les musiques actuelles, en gestation depuis la proposition faite trois ans auparavant par le groupe de travail de créer une fondation. Elle a désigné les membres du Conseil de fondation, pressentis depuis ce moment-là, et accordé, par voie de crédit supplémentaire 1^{ère} série, un crédit de fr. 20'000.--, comme participation au capital de la fondation.

Le 3 avril 2003, la Fondation pour les musiques actuelles a vu le jour. Elle a pour but de promouvoir les musiques actuelles sur scène à Lausanne, de contribuer à la création et à l'exploitation d'un Espace des musiques actuelles sur scène à Lausanne, d'en élaborer la conception et de participer à sa réalisation, sa gestion, sa promotion et son développement, de promouvoir l'image culturelle de la Ville de Lausanne et de garantir une utilisation pertinente des subventions. Le Conseil de fondation a lancé un nouveau concours pour la direction de l'Espace des musiques actuelles sur scène à Lausanne et a désigné le directeur, pour autant que le Conseil communal permette la création de cette nouvelle salle pour les musiques actuelles. Il a collaboré activement à la mise au point du projet du Théâtre des Roseaux.

3. Description du projet

L'emplacement choisi pour la reconversion de la structure du Théâtre des Roseaux de l'Expo 02 est idéal : il est proche des transports publics, éloigné des zones d'habitations et situé tout près d'autres lieux culturels.

Le Théâtre des Roseaux, d'une dimension de 24 x 35 m, d'une hauteur de 8 mètres, est une construction de type halle industrielle avec une ossature métallique et une façade en modules composites. Une trame de lambourdes verticales et horizontales permettra de fixer un nouveau revêtement de façade en tôle galvanisée. Cette structure en parfait état se remonte facilement. Pour répondre à une utilisation pérenne, des adaptations doivent être réalisées.

3.1. Acoustique

Une salle de concert pour les musiques actuelles engendre un important niveau de bruit, en particulier dans les basses fréquences. L'isolation acoustique étant très importante, les études ont été réalisées en collaboration avec un ingénieur-acousticien. Afin de palier les faiblesses acoustiques du bâtiment d'origine et de parer à toutes nuisances pour le voisinage, des solutions ont été recherchées, d'une part, pour renforcer l'isolation acoustique des éléments de l'enveloppe et, d'autre part, pour limiter le bruit de la clientèle et de la musique lors des entrées et des sorties du bâtiment. Les travaux envisagés consistent en la construction d'une nouvelle structure intérieure indépendante de la structure existante, dont la masse est la plus faible possible – doublage intérieur des parois et du plafonds par des plaques de carton plâtre, de l'isolation et un parement en bois de la Ville. Les lanterneaux servant d'exutoires de fumées sont modifiés, les portes doublées et un sas d'entrée créé. Enfin, l'implantation de la halle sur la parcelle et le positionnement des ouvrants évitent les propagations de bruit côté sud. Ces dispositions garantissent une isolation acoustique optimale.

3.2. Energies

Les aspects énergétiques ont été évalués en tenant compte de l'utilisation des énergies renouvelables et de la récupération environnante grâce à l'utilisation d'échangeur, du réglage des besoins de chauffage-ventilation en fonction de la saison et de l'occupation des locaux, enfin un choix du concept technique et économique optimum.

Les besoins thermiques (chauffage, eau chaude) du bâtiment sont couverts par une production de chaleur au gaz. La distribution est assurée par une pompe de circulation par secteur avec une régulation en fonction des conditions atmosphériques. L'émission de chaleur est assurée par les conduits d'air de ventilation, l'air pulsé est préchauffé par récupération, post-chauffé en saison froide et post-refroidi en saison chaude.

Le coefficient de transmission thermique du bâtiment satisfaisant au critère Minergie, une demande de subvention sera déposée.

Le dimensionnement de la centrale de ventilation assure en toute saison des conditions climatiques acceptables, aussi bien pour les occupants que pour les matériaux. La distribution de l'air et l'évacuation de l'air vicié se font par un réseau placé dans les doubles parois et dans le faux-plafond. Cette installation fonctionne à débit variable piloté par un système de régulation. L'extraction des locaux sanitaires, des loges, des vestiaires et des bureaux est assurée par des réseaux de gaines reliés à différents ventilateurs de toiture.

3.3. Statique

Le site d'implantation du bâtiment est constitué de remblais de qualité et d'épaisseur inégale. Afin de s'affranchir d'éventuels tassements, les travaux de gros-œuvre prévoient la mise en place de micropieux pour la reprise des charges ponctuelles verticales. Il n'y a pas de collecteurs à proximité de la parcelle, les eaux claires et usées seront dirigées dans le voûtage du Flon. En conséquence, un forage d'une profondeur de 10 mètres, ainsi qu'un bassin de rétention pour la récolte des eaux de toiture seront réalisés.

Les aménagements acoustiques et énergétiques ont engendré une surcharge du châssis porteur, nécessitant une consolidation des fondations et un renforcement de la structure.

3.4. Projet architectural

L'intérieur du bâtiment est composé d'une enveloppe acoustique revêtue de bois qui comprend le club, la salle, la scène, une galerie ainsi que les locaux de service liés au public. Indépendants de cette boîte phonique, les locaux des coulisses (douches, wc, loges) sont constitués de containers récupérés de l'Expo 02. Le sas d'entrée, de même modénature que la halle, est situé à l'ouest en excroissance du volume et fonctionne comme espace tampon.

Le projet intérieur est conçu pour créer, tout en gardant l'attrait de l'entier du volume, des espaces différenciés. L'utilisation de la salle est modulable, selon le type d'événements et les projets culturels proposés par le futur exploitant. Pour les configurations plus intimistes, un premier espace fonctionnera comme club (81.6m²) pour quelque 200 personnes, extensible à l'étage supérieur sur la galerie (158.9m²). Au rez, en prolongement du club, la grande salle accueille 600 personnes (216.8m²). L'ouverture de l'ensemble de la halle (457.3m²) permet de recevoir 1000 personnes.

Les circulations sont généreuses, fluides et permettent une évacuation aisée. Les espaces de services - bars, vestiaire, administrations, coulisses – sont reliés par des escaliers ou passerelles privatives, garantissant une meilleure gestion de la sécurité. La scène, d'une profondeur d'environ 8 mètres, permet de recevoir des groupes d'envergure internationale. Une grande porte latérale en liaison directe avec la scène, accessible par camion, optimise l'installation des équipements scéniques.

Enfin à l'Est, l'espace restant de la parcelle est aménagé en jardin au profit de l'ensemble des usagers de Sévelin 36.

Ce projet se caractérise par sa fonctionnalité, son respect d'Agenda 21 – utilisation des bois de Lothar, standard Minergie, recyclage d'une structure existante, pérennité d'un témoin de l'Expo 02 - et sa simplicité constructive, critère important pour l'entretien futur du bâtiment. Tout en permettant d'envisager des événements culturels d'envergure, sa dimension permet de préserver une qualité d'ambiance et de convivialité.

4. Calendrier

Le projet est actuellement soumis à l'enquête publique. Le calendrier prévu est le suivant :

Obtention du crédit d'ouvrage	: octobre 2003
Ouverture du chantier	: novembre 2003
Durée des travaux	: six mois

5. Coût des travaux

Par décision municipale du 15 mai 2003¹, un compte d'attente de 150'000 francs a été ouvert. Il a servi à couvrir les honoraires des mandataires : ingénieurs civils, bureaux techniques. Ce montant sera balancé lors de la demande de crédit d'ouvrage au Conseil communal. Ce compte accuse, à ce jour, un solde de 14'678.60 francs. De même, un crédit supplémentaire au budget de fonctionnement de 300'000 francs, destiné à couvrir le prix d'achat du Théâtre des Roseaux et le transport des éléments démontés, a été décidé par la Municipalité le 20 mars 2003².

¹ BCC 2003, à paraître

² BCC 2003, à paraître

Le coût prévisible de l'opération est le suivant :

CFC	Désignation	Montant	
11	Déblaiement, préparation du terrain	Fr.	86'500.00
17	Fondations spéciales (micropieux)	Fr.	77'000.00
20	Excavation	Fr.	78'500.00
21	Gros-œuvre I	Fr.	645'000.00
22	Gros-œuvre II	Fr.	586'000.00
23	Installations électriques	Fr.	88'000.00
24	Chauffage, ventilation	Fr.	430'400.00
25	Installations sanitaires	Fr.	32'000.00
27	Aménagements intérieurs I	Fr.	183'000.00
28	Aménagements intérieurs II	Fr.	157'600.00
29	Honoraires (ingénieurs civils, acousticien, bureaux techniques)	Fr.	195'800.00
40	Aménagements extérieurs	Fr.	79'200.00
60	Divers et imprévus	Fr.	21'000.00
Total TTC		Fr.	2'660'000.00

Le service immobilier assurera le suivi du chantier.

6. Aspects financiers

Les charges financières actuelles, calculées selon la méthode de l'annuité constante avec un taux d'intérêt de 4 ¾ % et une durée de d'amortissement de dix ans, peuvent être estimées à 340'200 francs.

Non prévu au moment de l'adoption du budget, ce crédit ne figure pas au plan des investissements 2003-2004. La parcelle n° 891, qui n'a pas de valeur comptable au bilan, sera transférée en partie au patrimoine administratif.

Le coût du mobilier et des installations techniques (sonorisation, éclairage, etc.) sera à la charge de la Fondation.

7. Réponse à la motion de M. Maurice Calame et consorts

Résumé de la motion Calame et consorts³

Le motionnaire mettant en parallèle les projets de salle sous les Arches du Grand-Pont et le Théâtre des Roseaux, ne voit pas la nécessité de l'existence, à Lausanne, de deux espaces pour le rock ou pour les musiques actuelles. Il cite un certain nombre de salles qui, selon lui, pourraient être également utilisées à cette fin. Il demande ainsi à la Municipalité d'établir l'inventaire des lieux susceptibles d'accueillir des concerts de rock ou de musique actuelle.

³ BCC 2003, à paraître

Réponse de la Municipalité

Le motionnaire semble croire qu'une salle existante pourrait accueillir le projet d'une scène "live" pour les musiques actuelles à Lausanne. Or, pour faire suite à la Dolce Vita club, il s'agit non pas de rechercher simplement un lieu, c'est-à-dire un "garage" pour présenter des concerts, mais d'un projet culturel circonscrit - une scène "live" pour les musiques actuelles - qui nécessite un lieu propre et identifiable pour les visiteurs, qui s'y rendront pour écouter un certain type de musique proposée par des groupes locaux, régionaux et internationaux en formation ou en début de carrière, peu connus du grand public, mais très connus du milieu.

La Municipalité peut apporter les précisions suivantes à propos des salles auxquelles le motionnaire fait référence :

a) Métropole:

Cette salle est déjà largement occupée par l'Orchestre de Chambre de Lausanne. Les plages à disposition pour organiser de manière régulière des concerts - ce qui est le but de la création d'une scène live à Lausanne - sont ainsi peu nombreuses. En outre, la faible isolation phonique de la salle Métropole ne permet actuellement pas d'organiser de manière régulière des concerts tels que ceux envisagés au théâtre des Roseaux. Si le service de l'environnement et de l'énergie a autorisé l'organisation de concerts de musique amplifiée, le nombre de ces concerts est limité à six par an.

b) Dolce Vita:

Après la fermeture du club en 1999, la Municipalité a consulté les milieux professionnels. Il est apparu que le réaménagement de la Dolce Vita ne pouvait être envisagé, les locaux étant trop petits et aucune extension n'étant possible. L'ancienne Dolce Vita, qui fait l'objet d'un contrat de confiance, est actuellement dans un état que le propriétaire ne peut préciser. Elle paraît abriter un certain nombre de manifestations réunissant un public limité.

c) Paderewski:

Cette salle connaît une occupation extrêmement importante, puisque son taux d'occupation est de 100 % le week-end et d'environ 60 % la semaine. La salle des Fêtes connaît même un taux d'occupation encore plus important la semaine. C'est dire si les demandes de location de ces deux salles doivent être faites longtemps à l'avance. De plus, leur situation dans le complexe de Montbenon empêche l'organisation dans l'une d'elles de concerts rock ou d'autres courants musicaux actuels qui ont une sonorisation importante. Le cas échéant, les autres salles (Cinémathèque, Grand Café) deviendraient inutilisables.

d) Autres salles privées

De par leur statut privé, ces salles ne sauraient entrer en ligne de compte s'agissant d'un projet communal. La Municipalité ne dispose d'aucun renseignement sur leur taux de fréquentation.

e) Patinoire de Malley, Espace Odyssée et Stade Olympique

Ce type d'espace, où chaque manifestation nécessitera la mise en place d'un équipement important est avant tout destiné à des tourneurs du show business et non pas à des groupes tels que ceux que veut privilégier la Fondation sur les musiques actuelles. Les artistes susceptibles de remplir de tels lieux se font en outre aujourd'hui de plus en plus rares. La Ville n'a de surcroît aucune prise sur l'organisation de ce genre de concerts.

f) Théâtre de Beaulieu

Cette salle en question n'a pas été conçue pour accueillir des manifestations du type de celles qui seront mises sur pied au Théâtre des Roseaux. Quant à la halle 7, elle ne répond actuellement pas aux exigences d'insonorisation.

De manière générale, il convient d'observer que toutes les salles dont il est fait mention ci-dessus n'ont aucune identité propre, ce qui est primordial pour un projet culturel tel que celui de la création d'une scène "live" pour les musiques actuelles, qui peut se résumer de la manière suivante: un lieu, une identité, un public.

8. Conclusions

Dès lors, fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis n° 2003/33 de la Municipalité, du 3 juillet 2003;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'ouvrage de 2'660'000 francs pour la réhabilitation du Théâtre des Roseaux d'Expo 02 pour une nouvelle salle de concert sur la parcelle no 891, sise à Sévelin 36.
2. d'amortir annuellement les dépenses ci-dessus à raison de 266'000 francs par la rubrique 3302.331 "Amortissement du patrimoine administratif" du budget de la direction culture, sports, patrimoine, service immobilier.
3. de faire figurer sous la rubrique 3302.390 "Imputations internes" les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1.
4. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'étude par prélèvement sur le crédit précité.
5. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Maurice Calame et consorts.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche